

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 10 JUILLET 2020 A 18 H 30

SALLE DE LA MAIRIE VERPILLIERES

Effectif légal : 11

Nombres de Conseillers en exercice : 11

L'an deux mille vingt, le vendredi 10 juillet à dix-huit heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de VERPILLIERES à la salle de la mairie sous la présidence de Madame LEVERT Jocelyne, Maire de la commune.

Présents : Madame HERBET Nicole, Madame LAPERDRIX Marine, Monsieur LEVERT Fabien, Madame LEVERT Marie-Thérèse, Monsieur LEVERT Pascal, Madame POULET Maëva, Monsieur POULET William.

Absents excusés : Madame MARIE-JOSEPH Marie-Christine (pouvoir LEVERT Marie-Thérèse), Monsieur MORIN Gérard, Monsieur OMNES Freddy (pouvoir LEVERT Fabien).

Secrétaire de séance : Madame POULET Maëva

Le compte rendu de la réunion du 3 juillet est adopté à l'unanimité.

1) DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS POUR LES SENATORIALES. 2020-07-10-13

Madame le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal et a dénombré 8 personnes présentes. Après avoir rappelé les conditions du scrutin, le bureau a été mis en place tel qu'indiqué ci-dessous :
Mesdames HERBET Nicole et LEVERT Marie-Thérèse, doyennes d'âges
Mesdames LAPERDRIX Marine et POULET Maëva, benjamines de l'assemblée.

Election du délégué titulaire : Monsieur POULET William (10 voix)

Election des délégués suppléants : Monsieur LEVERT Fabien (10 voix)
Madame LAPERDRIX Marine (10 voix)
Madame POULET Maëva (10 voix).

Chaque élu a accepté la délégation.

2) NOMINATION DES REPRESENTANTS DE L'ASSOCIATION FONCIERE.2020-07-10-14

Madame le Maire a expliqué que lors de l'installation des délégués au différents syndicats et commissions, ont été nommé membre de l'association foncière de remembrement :

Madame LEVERT Jocelyne, Madame POULET Maëva, Monsieur LEVERT Fabien, Monsieur OMNES Freddy et Monsieur MORIN Gérard. Toutefois, après avoir consulté les statuts de l'association foncière, Madame le Maire a constaté que cette commission n'a pas uniquement des élus communaux. C'est pourquoi, elle demande à l'assemblée de réfléchir à ce sujet et émet le souhait de se retirer pour laisser la place à un agriculteur. De ce fait, Monsieur OMNES Freddy propose lui aussi de laisser sa place. Il est donc proposé de désigner Monsieur HAGUET Philippe et Monsieur PLASMANS Lionel

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces changements, Messieurs HAGUET Philippe et PLASMANS Lionel viendront compléter les premiers élus en place : Monsieur MORIN Gérard, Monsieur LEVERT Fabien et Madame POULET Maëva. L'assemblée donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'application de cette délibération.

3) INDEMNITES ADJOINT.2020-07-10-15

Monsieur POULET William, élu second adjoint lors de la réunion d'installation du Conseil Municipal en date du 3 juillet dernier, était absent, et bien qu'il ait candidaté à ce poste, il ne souhaitait pas recevoir l'indemnité de 6.6 % qui lui a été attribuée. Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir prendre en considération cette requête et d'annuler l'attribution de l'indemnité octroyée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont accepté à l'unanimité cette proposition, ils remercient Monsieur POULET William et donnent tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'application de cette délibération.

4) PROTOCOLE AVEC L'ETAT MISE EN PLACE PARTICIPATION CITOYENNE.2020-07-10-16

Madame le Maire indique que dans le cadre de l'amélioration de la sécurité, la note 10CJ1117146J du 22/06/2011 du Ministère de l'Intérieur, prévoit de mettre en œuvre au sein d'une commune le dispositif de Participation Citoyenne.

Évoqué sur notre commune lors de la réunion publique du mardi 14 janvier 2020, Madame le Maire précise qu'il est apparu intéressant de mettre en œuvre ce dispositif sur la commune.

Il s'agit de l'engagement d'un certain nombre d'habitants dans une démarche collective visant à améliorer le niveau de sécurité de la commune.

Empruntant la forme d'un réseau de solidarité de proximité, constitué d'une ou plusieurs chaînes de vigilance structurées autour de citoyens référents, qui alertent s'ils l'estiment nécessaire les services de la Gendarmerie, lorsqu'ils sont témoins de faits de nature à troubler la sécurité des personnes ou des biens.

Madame le Maire insiste sur le fait que ce concept n'est autre qu'une action complémentaire dans la lutte contre les phénomènes de délinquance et qu'il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la Gendarmerie.

En conséquence Madame le Maire propose au conseil municipal, de l'autoriser à signer le protocole pour la mise en œuvre du dispositif Participation Citoyenne.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent Madame le Maire à signer le protocole avec l'état pour la mise en œuvre du dispositif d'accord « Participation Citoyenne ».

5) LIGNE DE CREDIT.2020-07-10-17

Madame le Maire rappelle que les travaux d'enfouissement des réseaux, de la salle polyvalente et mur du cimetière sont maintenant terminés et qu'après avoir réglé les entreprises, il sera nécessaire dans l'attente des dotations à venir, de souscrire une ligne de crédit d'un montant de 25 000 € 00.

Une demande avait été faite par Monsieur HAGUET Philippe au mois de juin, mais il est nécessaire de confirmer et d'actualiser cette demande.

Le Crédit Agricole propose cette ligne sur 12 mois au taux de 1% avec participation de 110 € au frais d'étude.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont accepté à l'unanimité la proposition du Crédit Agricole, ils donnent tous pouvoirs à Madame le Maire pour la signature des offres, le paiement des frais d'un montant de 110 € 00 et pour toutes démarches afférentes à cette délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.